



**FINANCES**

24) Prestations culturelles

Tarifs QF et hors QF

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu sa délibération du Conseil municipal du 13 avril 2023 fixant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, la participation financière des usagers des services municipaux pour les activités soumises au quotient familial ou non soumises au quotient familial des activités culturelles,

vu le détail des propositions de tarifs, par activités, ci-annexé,

**DELIBERE**

Adopté à la majorité  
par 38 voix pour, 5 voix contre

**ARTICLE 1 :** DECIDE l'adoption des tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 avec une augmentation de 3% pour les tarifs au quotient familial des activités culturelles.

**ARTICLE 2 :** PROLONGE le tarif extérieur pour les habitants hors commune pour toutes les activités, hormis les enfants en dérogation scolaire.

**ARTICLE 3 :** FIXE les tarifs des cours au conservatoire de musique et de danse, de la Galerie Fernand Léger et du Hangar, comme suit :

2024/2025	
QF 10	30 €
< QF mini 150	48,06 €
QF maxi 2 200	485,56 €
Au-delà de 2 200	485,77 €

Tarif extérieur	2024/2025
Tarif hors commune	728,33 €

**ARTICLE 4 :** FIXE les tarifs des doubles cursus des cours du conservatoire de musique et de danse, comme suit :

2024/2025 double cursus	
< QF mini 150	72,08 €
QF maxi 2 200	728,32 €
Au-delà de 2 200	728,64 €

Double cursus hors ivry	2024/2025
-------------------------	-----------

Tarif hors commune	1 092,47 €
--------------------	------------

**ARTICLE 5** : FIXE les tarifs des cours collectifs hors cursus uniquement, comme suit :

2024/2025 cours collectifs	
QF 10	12 €
< QF mini 150	19,22 €
QF maxi 2 200	194,22 €
Au-delà de 2 200	194,31 €

Cours collectifs hors commune	2024/2025
Tarif hors commune	277,46 €

**ARTICLE 6** : FIXE le tarif prêt d'instrument pour les usagers du conservatoire et des classes CHAM de la façon suivante :

2024/2025	
QF 10	5 €
QF 11 à 149	10 €
QF 150 à 1029	15 €
QF 1030 à 2099	20 €
QF 2100 à 2200	25 €
Au-delà de 2200	30 €
Tarif hors commune	35 €

**ARTICLE 7** : FIXE la liste des bénéficiaires des tarifs réduits aux équipements culturels comme suit :

Les tarifs réduits (sur présentation d'un justificatif), dans les équipements culturels sont unifiés et s'appliquent aux :

- bénéficiaires des minima sociaux ;
- chercheurs d'emploi ;
- étudiants ;
- jeunes jusqu'à 30 ans inclus ;
- les seniors à partir de 60 ans ;
- personnes en situation de handicap et un accompagnateur ;
- familles nombreuses.

Les tarifs réduits (ateliers du Hangar, Concerts du Hangar, stages de la Galerie Fernand Léger et billets du Luxy) sont désormais applicables aux titulaires :

- Du « Pass » du Théâtre des quartiers d'Ivry – Centre dramatique national du Val de Marne et de la carte « complice » du Théâtre Antoine Vitez scène d'Ivry, noms actuels des abonnements de ces deux équipements culturels partenaires ;
- des cartes des équipements ville (Hangar et Luxy).

Les équipements culturels peuvent accepter les achats de places à des tarifs réduits via le « Pass Culture », le dispositif du « pass navigo » et l'application « Labaz » portés par le Conseil régional d'Ile-de-France.